



MOT DE LA MAIRESSE

Pour débiter ce « Mot de la mairesse », je vous invite avec plaisir à venir visiter notre nouveau garage municipal le samedi 4 novembre 2023 de 10 h à 13 h. En formule « portes ouvertes », nous serons sur place pour vous accueillir durant cette plage horaire.

Je vous lance une autre invitation ! Soit celle de la présentation de la Planification stratégique que nous avons réalisée avec vous l'an dernier. Cette présentation se déroulera le lundi 20 novembre 2023 de 18 h 30 à 19 h 30, tout juste avant la séance régulière du conseil municipal, à la salle Wilfrid-Machabée au 1, rue du Pont.

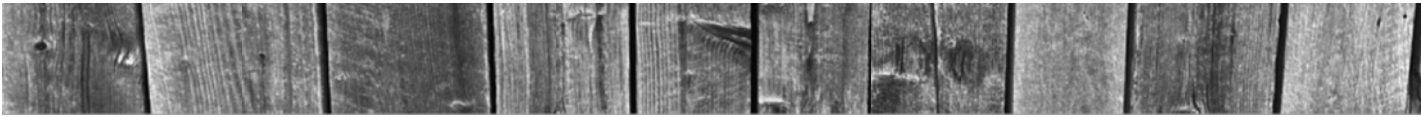
Ce qui fait le succès de la vie communautaire d'une municipalité comme la nôtre, c'est l'implication de sa population. Nous avons de beaux exemples à Labelle. Je pense notamment à Jo-Annie de la P'tite Patate chez Léo et du P'tit Café d'Élodie qui a amusé jeunes et moins jeunes en septembre dernier avec des animaux de ferme ou encore à Anthony de Pneus Légaré qui a offert aux enfants de s'amuser dans des jeux gonflables à l'Halloween. Ajoutons cela aux activités à la Gare et aux pompiers qui ont, comme à chaque année, circulé dans les rues du village pour distribuer des friandises. Nous pouvons dire que l'Halloween à Labelle prend de plus en plus d'envergure. Bravo à vous toutes et tous et merci ! Nos enfants sont choyés.

Avec le Service de la culture, des loisirs et du tourisme, le Comité de la Gare, l'implication des commerçants et les nombreux citoyens qui s'impliquent, nous pouvons fièrement affirmer que Labelle est un endroit où il fait bon vivre.

Je profite de cette tribune pour vous informer que les travaux pour la construction de notre nouveau Pavillon des loisirs ont débuté. Nous sommes confiants de pouvoir en prendre possession l'été prochain.

En terminant, Annick, Julie, Isabelle, Noémie, Nick et Vincent se joignent à moi pour vous remercier pour votre confiance à notre égard à mi-chemin de notre mandat. C'est en partenariat avec vous et les employés municipaux que nous avançons et maintenons le cap. Merci encore une fois !

Vicki Emard
Mairesse



SUIVI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 octobre 2023.

À la suite de l'appel d'offres effectué par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires, le conseil a autorisé la vente de la chenillette Camoplast 2009 au montant de 40 000 \$ et de la rétrocaveuse John Deere 410J, 2008 au montant de 25 266,99 \$.

Dans le cadre de la construction d'un nouveau pavillon des loisirs, le conseil a autorisé l'achat des matériaux nécessaires au déplacement des conduites d'aqueduc et d'égout pour un montant maximal de 30 000 \$, lequel sera approprié des excédents affectés à l'aqueduc et à l'égout.

Un avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement numéro 2023-392 modifiant le règlement numéro 2009-175 (modifié par le règlement 2016-265) décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été donné et un projet de ce règlement a été déposé lors de la séance.

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 octobre 2023.

Administration, finances et ressources humaines

Le calendrier des séances ordinaires du conseil de 2024 a été adopté. Celles-ci auront lieu à 19 h 30 :

Lundi 15 janvier	Lundi 15 juillet
Lundi 19 février	Lundi 19 août
Lundi 18 mars	Lundi 16 septembre
Lundi 15 avril	Lundi 21 octobre
Mardi 21 mai	Lundi 18 novembre
Lundi 17 juin	Lundi 16 décembre

Les dates de la fermeture des services municipaux ont également été adoptées. Elles seront incluses dans le calendrier municipal qui sera publié en décembre ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

Conformément à la Loi, les états comparatifs des revenus et dépenses 2023 versus 2022 pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées ont été déposés.

Considérant que l'aide financière reçue du programme PAFIRS pour la construction du Pavillon des loisirs est conditionnelle à l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, laquelle implique une œuvre d'art et des frais de service en plus des frais pour l'architecte qui devra siéger sur le Comité et autres frais, le conseil a autorisé une dépense n'excédant pas 45 000 \$ à même l'excédent non affecté de la Municipalité.

M. Martin Levert a été embauché à titre de journalier au service des travaux publics. M. Levert ainsi que MM Olivier Doré-Bouchard et Sébastien Plouffe ont été embauchés à titre de pompiers à temps partiel à l'essai.

Travaux publics

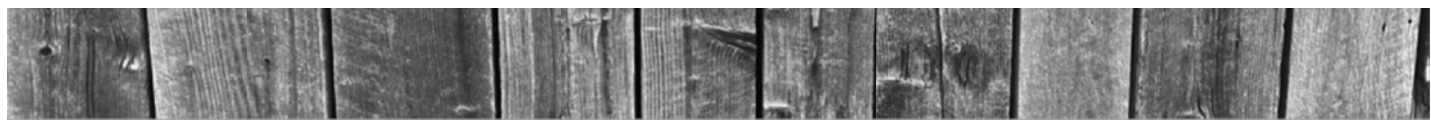
Un mandat a été accordé aux Agrégats de Labelle pour la fourniture d'abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver, un autre a été accordé pour le déneigement du chemin des Gélinottes et une aide financière a été octroyée à L'APROLL pour le déneigement de leurs chemins.

Une résolution a été adoptée pour demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de procéder au retrait du feu de circulation à l'intersection de la rue du Pont et du boulevard du Curé-Labelle.

Urbanisme et environnement

Trois demandes de dérogation mineure ont été présentées et il a été décidé :

⇒ D'accepter pour la demande numéro 2023-023 une dérogation de 4 mètres avec la ligne avant pour la construction d'un abri d'auto adossé au bâtiment principal et de 5 % sur le coefficient d'occupation au sol. Puisque la demande de dérogation mineure vise une disposition adoptée en vertu du paragraphe 5 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que celle-ci touche un lieu où l'occupation est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC pour décision. En vertu du règlement numéro 2022-352, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Cette résolution remplace la résolution numéro 156.05.2017. Le tout, sur la propriété située au 1522, chemin de la Presqu'île.



⇒ D'accepter pour la demande numéro 2023-037 une dérogation de 3.7 % sur le coefficient d'occupation au sol et de 2 mètres avec la ligne latérale pour la construction d'un garage détaché. Puisque la demande de dérogation mineure vise une disposition adoptée en vertu du paragraphe 5 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que celle-ci touche un lieu où l'occupation est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC pour décision. En vertu du règlement numéro 2022-352, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout sur la propriété située au 2997, chemin Brousseau.

⇒ D'accepter pour la demande numéro 2023-040 une dérogation de 5 mètres pour régulariser l'implantation du bâtiment principal avec la ligne centrale du parc linéaire. En vertu du règlement numéro 2022-352, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout sur la propriété située au 1360, chemin de la Gare.

Trois demandes de modification réglementaire ont été présentées et il a été résolu :

⇒ D'accepter la demande de modification réglementaire numéro 2023-038 relative à la modification du règlement de zonage numéro 2002-56 afin de modifier la grille des spécifications Ce-149 pour autoriser l'usage d'habitation multifamiliale pour un maximum de 8 logements.

⇒ D'accepter la demande de modification réglementaire numéro 2022-039 relative à la modification du règlement de zonage numéro 2002-56 afin de créer une nouvelle zone à même la zone Va-19 où la location court séjour dans les résidences principales sera autorisée.

⇒ D'accepter la demande de modification réglementaire numéro 2023-042 relative à la modification du règlement de zonage numéro 2002-56 afin de modifier la grille des spécifications Pa-25 pour autoriser l'habitation multifamiliale (H4) et un maximum de 4 logements en projet intégré d'habitation.

Quatre résolutions ont été adoptées afin d'autoriser l'inscription, au registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de dix (10) ans, à l'égard des immeubles constitués des lots 5 673 056, 5 010 123, 5 010 123 et 5 010 391.

Le conseil a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1 du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

Loisirs, culture et tourisme

Le Groupe Domisa inc., par sa division Youhou!, a été mandaté pour la gestion quotidienne du camp de jour pour la saison estivale 2024, le tout conformément à leur offre de services reçue le 24 juillet 2023.

Règlements

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2023-394 décrétant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption. Un projet de ce règlement a également été déposé.

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2023-395 abrogeant le règlement numéro 2023-380 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 850 000 \$. Un projet de ce règlement a également été déposé.

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2023-397 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage. Un premier projet de ce règlement a également été adopté. Une consultation publique à ce sujet aura lieu le 5 octobre 2023 conformément aux avis publiés à ce sujet.

Enfin, le règlement numéro 2023-391 modifiant le règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et le règlement numéro 2023-392 modifiant le règlement numéro 2009-175 (modifié par le règlement numéro 2016-265) décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, ont été adoptés.

Plusieurs questions ont été adressées au conseil pendant la séance et ont été répondues par la mairesse aidée des autres membres du conseil et de la direction au besoin.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site Web de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819 681-3371, poste 5004.

La directrice générale et greffière-trésorière, Claire Coulombe



DÉROGATION MINEURE

Il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le lundi 20 novembre 2023 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande # 2023-043 :

Demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'un logement en façade avant à la rue et diminuant la largeur de la façade commerciale.

Le tout sur le lot 5 010 353 situé au 47, rue du Pont.

Toute personne intéressée relativement à cette demande de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à : ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca

ou se présenter à l'assemblée du 20 novembre 2023.

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à : mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca



CONSEILS DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE DANS UNE LOCATION DE COURTE DURÉE

Propriétaire, avez-vous pensé aux éléments suivants pour assurer la sécurité de vos locataires ?

1. Respect de la réglementation municipale et provinciale

- Détenir un numéro d'enregistrement auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec;
- Détenir les permis d'aménagement, d'occupation et de construction (si applicable);
- Se conformer aux exigences en matière de construction (ex. : aménagement d'un moyen d'évacuation) et sur la sécurité incendie (ex. : inspection des extincteurs portatifs);
- Maintenir en tout temps son bâtiment en bon état de fonctionnement et de sécurité.

2. Avertisseurs de fumée

- Installer un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol;
- Vérifier lors des changements d'heures le fonctionnement des avertisseurs de fumée (2 fois par année);
- Les changer selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant;
- Vérifier auprès de votre municipalité les exigences d'installation et d'entretien des avertisseurs de fumée.

3. Avertisseurs de monoxyde de carbone

- Installer au moins un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques (ex. : cuisinière au gaz);
- Vérifier la réglementation en vigueur de votre municipalité pour connaître le nombre d'avertisseurs requis ainsi que les exigences d'installation et d'entretien.

4. Consignes de sécurité

Afficher à la vue du locataire les consignes de sécurité :

- les numéros d'urgence (911 et celui du propriétaire);
- les mesures à prendre en cas d'incendie;
- l'emplacement et l'utilisation des extincteurs portatifs;
- le point de rassemblement.

5. Moyens d'évacuation

- Conserver les corridors, les escaliers et les portes d'évacuation dégagés et libres de toute obstruction (ex. : boîtes, matières combustibles, etc.);
- Assurez-vous que les corridors, les escaliers et les portes d'évacuation sont éclairés lors d'une panne de courant pour permettre une évacuation de votre bâtiment de façon sécuritaire.

6. Portes coupe-feu

- Garder les portes de logement et d'escalier fermées en tout temps;
- Installer des affiches pour exiger que les portes soient maintenues fermées en tout temps;
- Garder les portes libres de toute obstruction.

7. Chauffage au bois

- Confier l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage;
- Fournir aux locataires les instructions pour disposer des cendres chaudes, ainsi qu'un contenant métallique muni d'un couvercle.



Veillez prendre note que la date de tombée pour l'édition de L'Info municipale de décembre est le 17 novembre 2023.

*** RAPPEL ***

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023 soit plus exactement le dimanche 5 novembre 2023 à 2 h du matin, il faudra reculer l'heure afin de revenir à l'heure normale de l'Est (heure de l'hiver).

Nous gagnerons alors une heure cette journée-là.



Il est fortement recommandé de vérifier le bon fonctionnement de votre détecteur de fumée au moment du changement d'heure.

Pour d'autres conseils sur la prévention des incendies, consultez le [Québec.ca](http://Quebec.ca). N'oubliez pas de vous informer auprès de votre service de sécurité incendie pour connaître la réglementation municipale applicable en matière de sécurité incendie.



Bibliothèque Lancia-Monette

www.mabiblioamoi.ca/labelle

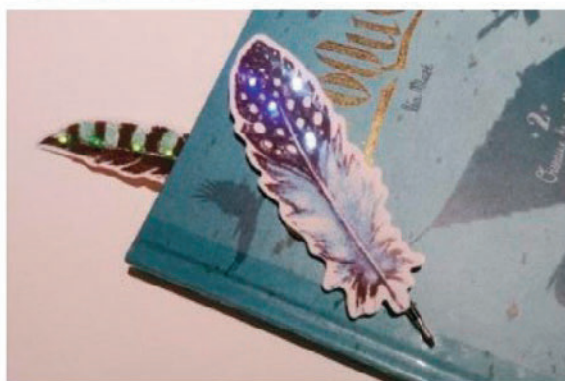


Spectacle pour les 2 à 7 ans

Le père Noël a perdu son chat Boule-de-Neige, lors d'une sortie d'exercices avec ses rennes, très haut dans le ciel étoilé!

La lutine Flocondoux part à sa recherche et rencontre le magicien Perlinpinpin. Celui-ci, sans le savoir, a malencontreusement donné le chat en cadeau à sa petite nièce Mirlitontaine... crissette en perspective!

Le samedi 2 décembre à 10 h 30
À la salle Valiquette (haut de la bibliothèque)
Gratuit, aucune réservation requise



Décode le code

Activités techno-amusantes!

Le vendredi 1^{er} décembre de 11 h à 12 h
Salle Valiquette (haut de la bibliothèque)

Pour les 5 à 12 ans
(Les 5-6 ans doivent être accompagné d'un adulte)

Gratuit, nombre de places limité

Réservation:

819 681-3371, poste 5021

biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Crée une plume lumineuse avec un crayon en apprenant des connaissances de base sur les applications pratiques des circuits électriques. Tu pourras utiliser cette plume comme signet pour les livres que tu emprunteras à la bibliothèque.



Heures d'ouverture

Mardi:	13 h à 17 h 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi:	12 h 30 à 16 h 30
Jeudi:	13 h à 17 h 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi :	10 h à 12 h 12 h 30 à 16 h 30
Samedi:	9 h à 12 h 30

Abonnement

Résidents et contribuables : Gratuit.
Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.

7393, boul. du Curé-Labelle
819 681-3371, poste 5021
biblio@municipalite.labelle.qc.ca



Titre : Le poids des années
Auteur : Guillaume Morrisette

Un corps est découvert en pleine nature. Il s'agirait de Louis-Pierre Masson, un ancien professeur d'éducation physique dont on avait perdu la trace il y a trois ans, alors qu'il venait d'être accusé d'attouchements sur des élèves. Coïncidence? La scène de crime laisse croire à un suicide, mais les résultats de l'autopsie forcent les autorités à voir les choses autrement. Le meurtrier a fait preuve de beaucoup de créativité? Entre Shawinigan et Trois-Rivières, les enquêteurs Gary Demers et Paul Sioui tentent donc de dénouer l'énigme en creusant la vie de la victime, un habitué des services d'escortes. Existe-t-il un lien entre les témoignages d'anciens élèves, Masson lui-même et les employés du salon de massage où il aurait visité avant de disparaître?



Titre : Points de fuite
Auteur : Martin Michaud

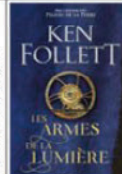
Un conflit entre deux familles, les Lavoie et les Lazarre, est à l'origine de cette histoire campée dans le milieu de l'art. Sous le couvert du commerce de tableaux, Lazarre est aussi trafiquant et faussaire, et c'est Lavoie qui en devient l'exécutant pour effacer une dette de longue date. Au moment d'entrer dans le récit, la petite Rosalie est enlevée dans son sommeil pendant un souper familial chez les Lavoie. Sans réfléchir, la protagoniste, Alice Lavoie, saute dans sa voiture de patrouille et va demander des comptes aux membres du clan Lazarre. Son intervention aura des conséquences funestes.

Virginia, la plus âgée, chacune tombe sous son charme et succombe à ses avances peu ordinaires. Mais comme Ignacio a un projet en tête, il se sépare de ces femmes non sans emporter un minime ou confortable montant de leur compte bancaire...



Titre : Ignacio et ses femmes
Auteur : Denis Monette

Ignacio Caras, la trentaine, venu on ne sait d'où, très secret de ses origines, beau et plus que séduisant, s'immisce tout doucement dans la vie de femmes beaucoup plus âgées que lui, allant jusqu'à les épouser tour à tour. Mais comment fait-il pour réussir ces coups de maître? De Cécile à Rita, de Jacqueline à Marie, et de celle-ci jusqu'à



Titre : Les armes de la lumière
Auteur : Ken Follett

Angleterre, fin du XVIIIe siècle. L'essor de nouvelles machines à tisser bouleverse la vie des ouvriers travaillant dans les manufactures de textiles de Kingsbridge. Alors que la colère gronde, Sal, Spade, Kit et d'autres habitants luttent pour leur avenir. Pendant ce temps en France, l'ascension au pouvoir de Napoléon Bonaparte crée de vives tensions entre les pays.



CERCLE DE FERMÈRES DE LABELLE

Nos activités ont repris de plus belle.

Tous les lundis et mardis sont des Journées d'Accompagnement.

Donc si vous avez des problèmes ou des questionnements avec un de vos projets, c'est le temps de venir nous voir pour pouvoir le terminer.

Si cela vous intéresse, vous pouvez devenir membre pour 35 \$ pour l'année et cela inclut des magazines et les ateliers sont gratuits. Vous avez seulement à déboursier pour le matériel que nous offrons grâce à notre boutique.

Nous vous attendons. Notre local est situé au-dessus de la bibliothèque de Labelle.

AUSSI, nous sommes dans la préparation de notre Marché de Noël. Si vous êtes artisan et intéressé à vous joindre à nous lors de cet événement qui se tiendra du 1^{er} au 3 décembre 2023, veuillez communiquer avec nous au cerclelabelle@gmail.com et il nous fera plaisir de vous envoyer un formulaire d'inscription.

Au plaisir de vous rencontrer.



CERCLE DE FERMÈRES DE LABELLE

Cette année encore vous aurez la chance de venir voir les créations des artisans de la région.

Le Cercle de Fermières Labelle tiendra son Marché de Noël

- Quand : 1^{er} au 3 décembre 2023
- Où : Salle communautaire de Labelle
29, rue du Couvent, Labelle
- Heures : Vendredi de 18 h à 21 h
Samedi de 9 h à 17 h
Dimanche de 10 h à 16 h



On vous attends en grand nombre, car comme l'an passé, nous aurons un beau choix de cadeaux à offrir.



UTA - Antennes des
Hautes-Laurentides

Conférence offerte

**Perception de la vieillesse
à travers le prisme des cultures**

Animée par Mme Aline Baillargeon

Mercredi 15 novembre de 13 h 30 à 16 h

Salle Wilfrid-Machabée à l'hôtel de ville
situé au 1, rue du Pont à Labelle.

Force est de constater que les aînés sont mieux traités dans les sociétés traditionnelles en raison de leur statut et leur position sociale élevée. Quant aux sociétés modernes, elles ont vécu de profonds changements qui ont favorisé l'exclusion des aînés ainsi que l'émergence de l'âgisme. Quel est ce nouveau phénomène social et comment pouvons-nous le contrer?

Formulaire d'inscription en ligne sur le site Web :
www.usherbrooke.ca/uta/prog/laurentides/ht

Pour renseignement :
Marielle Bellefleur au 438 392-6847
Courriel : marielle.bellefleur@usherbrooke.ca

LES DÎNERS DE L'AMITIÉ

LE DÎNER DE L'AMITIÉ DE LABELLE
sera de retour pour souligner Noël



RÉSERVATION OBLIGATOIRE: Vous avez jusqu'à 17 h le vendredi précédent le dîner pour réserver, sinon vous serez malheureusement refusé à l'entrée. La politique s'applique aussi aux nouveaux invités.

Les places sont limitées à 80 personnes.
Vous pouvez apporter votre vin pour ce dîner.

Date : 6 décembre 2023
Heure : à midi
Lieu : à la salle Wilfrid-Machabée
Prix : 15 \$
Merci de votre compréhension.

Lise Emard,
responsable des réservations
et de l'accueil
819 686-9977



UTA - Antennes des
Hautes-Laurentides

Conférence offerte

Compostelle - la beauté au long des chemins

Paysages naturels et culturels de la Hongrie au Portugal

Conférencier : Yves De Belleval

Mercredi 29 novembre 2023, de 13 h 30 à 16 h

Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge,
Salle Cercle de la Gaité, 1550, ch. du Rapide, Rivière-Rouge

En quoi réside la « beauté », comment peut-on la définir et en quoi les paysages naturels et culturels des chemins de Compostelle illustrent-ils la définition proposée par le conférencier? Sur ces chemins, le plus souvent au cœur de la nature, mais aussi dans ces villages qu'on dit être « les plus beaux » (en France et ailleurs), Yves de Belleval a franchi plus de 17 000 km. Jouant sur les rapports entre « sens », « sensation » et « signification », il projette ses photos parfois pour le seul plaisir de l'œil, parfois pour leur pouvoir évocateur, parfois pour la signification historique et culturelle des objets offerts aux regards.

Formulaire d'inscription en ligne sur le site Web :
www.usherbrooke.ca/uta/prog/laurentides/ht

Pour renseignement :
Marielle Bellefleur au 438 392-6847
Courriel : marielle.bellefleur@usherbrooke.ca



Club de l'Âge d'Or de Labelle

Bonjour, le Club de l'Age d'Or de Labelle
organise un souper

le jeudi 9 novembre 2023 à 17 h 30

Veillez réserver votre présence
auprès de Francine Patry

au 819 686-2667 au plus tard le 6 novembre 2023.

Nos activités ont toujours lieu
les mardis et jeudis de 13 h à 16 h 30



L'HIVER APPROCHE!

À la **Friperie Abeilles**, nous avons sorti pour la saison froide, nos vêtements et nos souliers pour toute la famille.

L'hiver, c'est aussi le temps de sortir et de faire du sport. Dans notre boutique Seconde Vie, nous avons pour vous et pour vos enfants des skis alpins et de fond, des traîneaux, des jets-skis, des patins, des casques protecteurs, des genouillères, des coudières, etc.

Et pour les après-ski, des jeux, des casse-tête, des jeux de société, des livres, etc.



Adhésion ou renouvellement à la Chambre de commerce de Labelle

La Chambre de commerce de Labelle a à cœur
le développement et la pérennité des entreprises de Labelle!

La Chambre de commerce de Labelle est fière d'avoir contribué
à l'obtention d'une aide financière de la SADC au montant de
65,000 \$ pour des entreprises labelloises.

Plusieurs entreprises ont bénéficié d'une partie de ce
montant pour les soutenir dans leurs projets respectifs,
montant ne nécessitant AUCUN REMBOURSEMENT
de la part des bénéficiaires.

Votre Chambre de commerce est là POUR VOUS !

Faites partie d'un organisme qui travaille pour vous!

Devenez membre ou renouvelez dès maintenant votre adhésion
pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Information auprès de Louise Vandal au :
438 871-3384



**LES INSCRIPTIONS POUR LES PANIERS DE NOEL
se feront tous les jeudis
jusqu'au 30 novembre 2023.**

Merci de ne pas attendre à la dernière minute

**Venez nous voir.
Notre friperie et notre boutique,**

C'EST POUR TOUT LE MONDE !
Bienvenue à tous

**127, rue du Collège, Labelle
819 686-1878**



LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

Cette année, Centraide, Moisson des Laurentides (qui donne de la nourriture au Comptoir d'entraide de Labelle) et les différentes municipalités de notre région se joignent à la

GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

Le jeudi 7 décembre 2023

À Labelle, cette campagne de financement prendra la forme d'un « barrage routier »,
au feu de circulation.



DONNONS GÉNÉREUSEMENT

POUR QUE LES MOINS FAVORISÉS DE LABELLE

AIENT UN BEAU TEMPS DES FÊTES

BÉNÉVOLES DEMANDÉS - Vous avez une ou quelques heures de libres, cette journée-là et vous voulez participer d'une manière active à cette collecte, alors joignez-vous à notre équipe de bénévoles; nous en avons un **urgent** besoin.

Pour vous inscrire, contactez-nous au Comptoir d'entraide au **819 686-1878**

TRAVAUX PUBLICS

Stationnement interdit en période hivernale

Nous vous rappelons que le stationnement dans les rues, la nuit, est interdit durant la période hivernale.

Le règlement numéro 2022-369 stipule que:

« Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, le stationnement est interdit sur les chemins publics de la municipalité pendant la période commençant du :

14 novembre au 23 décembre inclusivement;
28 décembre au 30 décembre inclusivement;
2 janvier au 14 avril inclusivement;

Ces dispositions sont applicables entre minuit et 7 h. »

Cette mesure est prise afin de faciliter et de maintenir une qualité de déneigement sur toutes nos rues, durant la période hivernale.

Labelle



PORTES OUVERTES NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

OCCASION SPÉCIALE DE FAIRE LA VISITE DU NOUVEAU GARAGE



QUAND: Le samedi, 4 novembre 2023
HEURE: 10 h à 13 h
OÙ: 8433, boul. du Curé-Labelle
Labelle
QUI: À tous

Café et collations seront offerts sur place

Achetez usagé - Deux services au Complexe environnemental de la Rouge



LE MARCHÉ

Où : Écocentre du Complexe

688, ch. du Parc-Industriel, Rivière-Rouge

Quand : Du lundi au vendredi : 8 h à 16 h 30
et les samedis : de 8 h à 11 h 30, à partir du
2^e samedi de mai au 3^e samedi de septembre

Quoi : Matériaux de construction usagés et
objets du quotidien



LA REMISE

Où :

688, ch. du Parc-Industriel, Rivière-Rouge
suivre les indications pour le magasin

Quand : Du 1^{er} mai au 31 octobre :
les vendredis et samedis de 9 h à 16 h
Du 1^{er} novembre au 30 avril :
les jeudis et vendredis de 9 h à 16 h

Quoi : Matériaux de construction usagés en bon état, antiquités et objets du
quotidien



*Suivre les trouvailles de la semaine sur Facebook
Complexe environnemental de la Rouge*

Chronique Horticole - Novembre 2023

Bonjour à tous,

Voici la dernière chronique horticole pour l'année 2023.

Je suis très heureuse d'avoir pu vous écrire et vous offrir des conseils sur les semis, les potagers, la division de vivaces et la fermeture de jardin. J'espère que je vous ai transmis l'envie de prendre soin des pollinisateurs au début de la saison et pour les saisons à venir. J'ai le plaisir de vous informer que l'atelier de semis et la plantation d'annuelles avec les élèves de l'école Le Tremplin seront de retour en 2024 !

Le 2 novembre prochain, aura lieu le dévoilement officiel de la 18^e édition des Fleurons du Québec. C'est à ce moment que nous obtiendrons le résultat de l'évaluation qui a eu lieu en juillet dernier.

De plus, je tenais à vous annoncer que le projet d'agriculture urbaine de Labelle « Aménagement comestible pour tous! » est actuellement finaliste dans le cadre du *prix Reconnaissance en agriculture urbaine* pour la catégorie des 5000 habitants et moins. Nous connaîtrons les gagnants au même moment que notre résultat des Fleurons.

Dans le cadre de ce projet, je tiens à remercier les employés du garage municipal qui sont essentiels dans certaines phases de ce projet, tel que le remplissage de terre, le déplacement de bacs, la réparation et la construction de nouvelles structures. Je les remercie aussi pour leur aide tout au long de la saison horticole. Un autre mot pour les élèves de l'école le Tremplin : merci d'avoir contribué à la production de plants de tomates cerises, poivrons et de cerises de terre. Je remercie une fois de plus, Frédérique Lapointe pour son temps bénévole lors de la plantation des bacs d'agriculture. Un remerciement spécial à ma collègue en horticulture, Jade Charland, qui nous a partagé son expérience en culture potagère et qui a pris grand soin des bacs semaine après semaine avec son grand sourire. MERCI ! C'est ce qui fait la différence dans notre projet, l'implication de chacun.

J'ai déjà hâte de débiter les semis en 2024 !! Je vous réécris dès que le printemps montrera son bout du nez. D'ici là, je vous souhaite à tous un bel automne ainsi qu'un très bel hiver.

Continuez à contempler la nature tous les jours, beaux temps, mauvais temps!




Annie Messier
Responsable de l'horticulture



État disponible au 1^{er} étage

**** COMPLET ****

Pour information contactez
au 873-563-8507 en semaine
ou par courriel à manoirlabellois@nrc.ca

Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
Nov.	Dans la nuit du 4 au 5	2 h	On recule d'une heure pour revenir à l'heure normale de l'Est		
Nov.	9	17 h 30	Souper du Club de l'Âge d'Or Réservation requise au 819 686-2667	Club de l'Âge d'Or de Labelle	Salle au sous-sol de l'hôtel de ville
Nov.	15	13 h 30 à 16 h	<u>Conférence</u> : Perception de la vieillesse à travers le prisme des cultures	UTA Hautes-Laurentides	Salle Wilfrid-Machabée
Nov.	17		Date de tombée de L'Info municipale	Municipalité de Labelle	
Nov.	20	19 h 30	Séance du conseil	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée,
Nov.	29	13 h 30 à 16 h	<u>Conférence</u> : Compostelle-la beauté au long des chemins - paysages naturels et culturels de la Hongrie au Portugal	UTA Hautes-Laurentides	CSCVR à Rivière-Rouge
Déc.	1 ^{er} 2 3	18 h à 21 h 9 h à 17 h 10 h à 16 h	Marché de Noël	Cercle de Fermières	Salle communautaire 29, rue du Couvent
Déc.	1 ^{er}	de 11 h à 12 h	Pour les 5 à 12 ans « Décode le code » Activités techno-amusantes Réservation requise au 819 681-3371 # 5021	Bibliothèque de Labelle	Salle Valiquette en haut de la bibliothèque
Déc.	2	10 h 30	Spectacle pour les 2 à 7 ans	Bibliothèque de Labelle	Salle Valiquette en haut de la bibliothèque
Déc.	6	Midi	Dîner de l'Amitié	Les Dîners de l'Amitié	Salle Wilfrid-Machabée
Déc.	6		Parution de L'Info municipale	Municipalité de Labelle	



Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

Tél. : 819 681-3371 • Téléc. : 819 686-3820

www.municipalite.labelle.qc.ca

Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2020; MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.